



## RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

### INTRODUCTION :

Le présent rapport d'orientation budgétaire a pour objectif d'appréhender le contexte macro-économique dans lequel évolue la commune. Il informe sur la situation financière de la collectivité et présente les grandes orientations du projet du budget primitif 2024, des engagements pluriannuels afin de pouvoir en débattre au sein de l'assemblée municipale. Le budget primitif sera soumis au vote du conseil municipal le mardi 20 février 2024.

### I) ELEMENTS DE CADRAGE MACRO-ECONOMIQUE

#### Contexte national et local :

##### Croissance :

La prévision de croissance de l'économie française en 2024 par le Gouvernement est de +1,4% après 0,9% en 2023. L'OCDE vient de revoir sa prévision pour la France pour 2024 et annonce +0,8%. L'année 2024 ne sera donc pas une année de reprise. Dans le scénario macroéconomique de moyen terme associé à la loi de programmation des finances publiques 2023-2027, l'hypothèse de croissance est de +1,7% en moyenne sur la période 2024-2027. Elle a été jugée optimiste par le Haut Conseil des Finances Publiques. L'année 2023 et vraisemblablement celle de 2024 confirment cette analyse.

##### Emploi :

Le taux de chômage national atteindrait 7,5% en 2023. Pour ce qui est de l'Ille-et-Vilaine, nous pouvons nous réjouir que dans notre département le taux de chômage soit nettement plus faible, il atteindrait 5,5% en 2023 soit très proche du plein emploi et l'atteignant dans plusieurs zones du département. Cependant, la confiance des chefs d'entreprises dans l'avenir s'effrite peu à peu. Au plan national, 2024 verra une dégradation du marché de l'emploi avec une hypothèse de taux de chômage en progression de 0,4% soit 7,9% fin 2024.

### Logement :

Sur la situation du logement, l'année 2024 va voir la concrétisation de la baisse des constructions de logements et l'accentuation de la crise immobilière. Cela aura pour conséquence de tendre encore plus le marché des demandes de logements. Fin 2023, on enregistre 38 000 demandes en attente en Ille-et-Vilaine. Cette crise immobilière impacte fortement les communes, les intercommunalités et surtout les départements avec une baisse des droits de mutation. Pour le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, c'est une perte rien qu'en 2023 de plus de 50 millions.

### Inflation :

L'inflation devrait quant à elle se réduire fortement. Elle passerait selon la Banque de France de 5,8% en 2023 à 2,6% en 2024.

### Déficit :

Du fait de la crise covid et des mesures exceptionnelles de soutien aux ménages et aux entreprises, l'année 2020 s'est conclue sur un niveau inédit de déficit (9,1 % du PIB) après dix années de réduction quasi continue. Ce déficit a été ramené à 6,5% en 2021 et 4,8% en 2022. Il n'est toutefois pas prévu d'amélioration de ce solde en 2023. Le retour au respect des règles européennes du "Pacte de stabilité et de croissance" (3% maximum de déficit public) est prévu pour 2027. Cette trajectoire 2027 repose sur une hypothèse que les dépenses réelles de fonctionnement des collectivités territoriales augmentent à un rythme inférieur de 0,5 point à l'inflation et que leurs dépenses d'investissement baissent en 2026 et 2027. A noter que selon l'Institut de Recherche de l'Economie pour le Climat, les collectivités locales devraient à minima doubler le montant de leurs investissements d'ici à 2030 pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre de la stratégie nationale bas carbone.

### Fiscalité locale :

Le Gouvernement estimait que l'ensemble des administrations publiques locales (APUL) devrait être en léger excédent en 2022 +0,8 milliard après un déficit en 2021 et 2020.

Pour 2023, la note de conjoncture publiée par la banque postale prévoit pour l'ensemble des collectivités locales une baisse de l'épargne brute de 9%. Elle s'explique par une évolution plus dynamique des dépenses 5,8% que des recettes 3,2%. Pour le bloc communal, la baisse de l'épargne serait de 2,1 % avec une évolution des dépenses de 6,8 % contre 5,2 % pour les recettes. Le budget de l'Etat 2023 prévoit d'abonder de 220 millions d'€ les dotations de péréquation du bloc communal.

Depuis 2018, la revalorisation des valeurs locatives des locaux d'habitation est égale à l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) constaté, en glissement, entre le mois de novembre  $n-2$  et le mois de novembre  $n-1$ . Sur cette base, le taux de revalorisation des valeurs locatives devrait être de 3,9% après avoir atteint les +7,1% en 2023.

Après avoir supprimé la taxe professionnelle, puis la taxe d'habitation, c'est désormais le tour de la CVAE. Ces mesures même si elles n'impactent pas toutes les collectivités territoriales de la même manière, contribuent à chaque fois à réduire leur autonomie fiscale.

A noter que le projet de loi finances 2024 renforce le fonds vert. Il passe de 2 à 2,5 milliards. Parmi les priorités annoncées, 500 millions sont fléchés sur la rénovation énergétique des écoles.

## II) SITUATION COMMUNALE :

### Introduction :

Le contexte dans lequel s'inscrit ce ROB 2024 est dans la continuité du précédent. La collectivité se trouve confrontée à une crise du coût de l'énergie et par capillarité à un contexte d'inflation certes moins forte qu'en 2023 mais toujours soutenue. Ces deux effets ont pour résultat une prévision de progression mesurée de nos dépenses et une faible progression de nos recettes.

Il est important de maintenir le cap d'une grande prudence sur nos prévisions de recettes et d'une maîtrise attentive de l'évolution de nos dépenses de fonctionnement.

### 1° SECTION DE FONCTIONNEMENT :

#### a) Dépenses :

Les priorités budgétaires affichées sont :

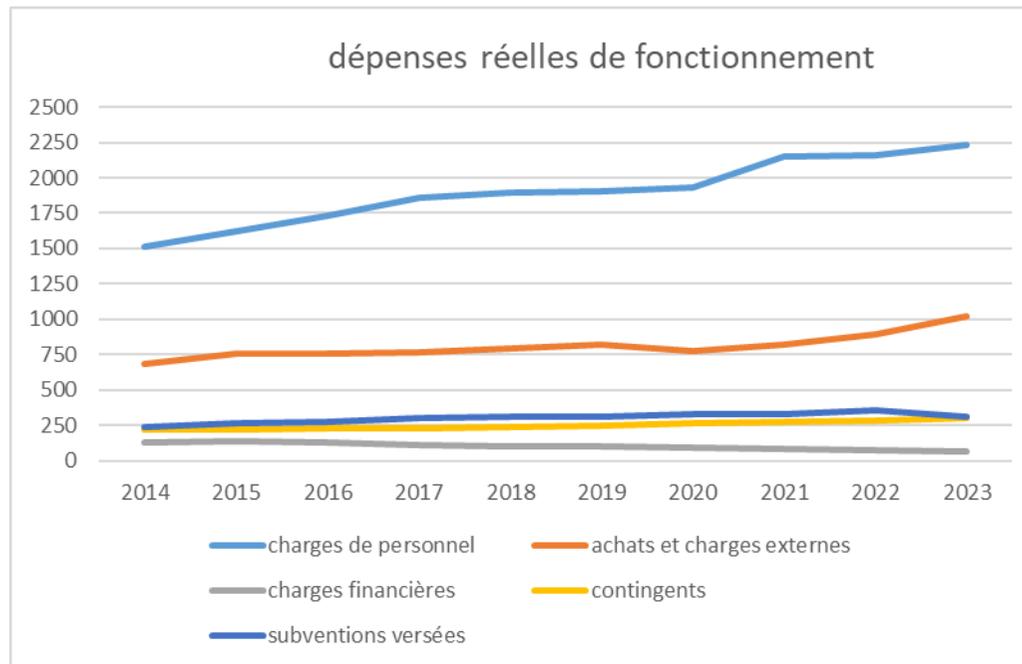
- d'intégrer en année pleine la hausse du point d'indice ainsi que l'attribution de 5 points d'indice à chaque agent qui se traduit par une hausse de nos dépenses en ressources humaines ;
- agir pour un cadre de vie de qualité avec le plan de végétalisation de la commune qui comprend la plantation d'arbres, l'éco-pâturage, l'entretien de nos espaces verts, chemins et de l'étang, le zéro-phyto ...
- poursuivre l'évolution de notre politique culturelle (programmation culturelle, bibliothèque, animations marchés, expo plein air, fête de la musique),
- accompagner fortement la vie associative et sportive ;
- le lancement du second budget participatif.

On intègre :

- la hausse des participations communales aux structures intercommunales liée à l'augmentation de la population (5 473 habitants).
- l'impact de l'évolution des dépenses liée aux effectifs scolaires.
- la hausse du coût de l'énergie, de l'alimentation, des différents contrats dans le cadre des hypothèses d'évolution du taux d'inflation.
- après une baisse continue de nos frais financiers depuis 7 ans, prendre en compte des dépenses complémentaires suite à la contraction d'un nouvel emprunt pour faire face aux forts investissements prévus.

b) Évolution des charges de fonctionnement :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
charges de personnel	1509	1621	1729	1860	1893	1903	1932	2153	2158	2233
achats et charges externes	686	759	759	768	790	822	777	821	890	1022
charges financières	127	133	130	111	103	97	89	86	76	68
contingents	221	222	228	232	234	249	263	271	284	299
subventions versées	240	262	272	301	314	312	328	326	359	314
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2927</b>	<b>3327</b>	<b>3283</b>	<b>3431</b>	<b>3495</b>	<b>3383</b>	<b>3389</b>	<b>3657</b>	<b>3767</b>	<b>3936</b>



**c) Indemnités des élus :**

En application de l'article L2123-24-1-1 du CGCT introduit par les articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement de la vie locale et à la proximité de l'action publique, un état annuel des indemnités des élus doit être présenté lors de l'examen du budget. Pour la commune de Saint-Gilles, l'état annuel des indemnités versées est le suivant :

	COMMUNE DE SAINT-GILLES	MONTANT BRUT ANNUEL
Philippe THEBAULT	Maire	26767.74€
Françoise FISELIER	1er Adjoint	9076.68€
Ludovic COULOMBEL	2 <sup>ème</sup> Adjoint	9076.68€
Isabelle MENEZO	3 <sup>ème</sup> Adjoint	9076.68€
Franck GALLEE	4 <sup>ème</sup> Adjoint	9076.68€
Marianne JEZEQUEL	5 <sup>ème</sup> Adjoint	9076.68€
Antoine LE FRECHE	6 <sup>ème</sup> Adjoint	9076.68€
Marie ASPLIN	7 <sup>ème</sup> Adjoint	9076.68€
Michel KERVOAS	8 <sup>ème</sup> Adjoint	9076.68€
Claude GAULTIER	Conseiller délégué	2608.56€
Dany BETHUEL	Conseiller délégué	2608.56€
Loïc LEMAITRE	Conseiller délégué	2608.56€
Thomas LE SAULNIER	Conseiller délégué	2608.56€
Régis LEMARCHAND	Conseiller délégué	2608.56€

**d) Recettes :**

- Prudence sur nos prévisions de recettes liées aux produits des services avec le choix d'augmenter certains de nos tarifs communaux pour prendre en compte l'inflation;
- Prudence aussi liées aux recettes d'impôts et taxes avec l'hypothèse d'une revalorisation des bases à 3.9% ;
- Stagnation de la DGF
- Pour la 6<sup>ème</sup> année consécutive, il est décidé de ne pas augmenter le taux des impôts communaux ;
- Hypothèse retenue d'une baisse des droits de mutation pour 2024 ;
- Il est prévu de poursuivre l'exonération de taxe sur le foncier non-bâti pour les parcelles agricoles exploitées en bio.

## 2° SECTION D'INVESTISSEMENT :

### a) Dépenses :

Ce budget se veut un budget conforme aux engagements pris devant les habitants. Il veut tout en préparant l'avenir, se consacrer au quotidien des habitants en matière de vivre ensemble, de cohésion sociale, de préservation de la biodiversité. Par ce fort investissement, il veut aussi ainsi contribuer au soutien indirect à l'activité économique.

Les dépenses d'investissement sont réparties dans les opérations suivantes :

- 31 : écoles
- 53 : matériel administratif
- 82 : terrains
- 104 : matériel divers
- 119 : opérations bâtiments
- 157 : infrastructures sports
- 208 : salle multifonctions
- 221 : AP/CP 5 extension groupe scolaire
- 224 : AP/CP 8 maison des associations
- 225 : ZAC Ile des Bois
- 226 : aménagement centre bourg
- 227 : AP/CP 9 aménagements urbains centre bourg
- 228 : AP/CP 10 Médiathèque
- 229 : AP/CP 11 Restaurant Scolaire
- 230 : AP/CP 12 Salle de sport

Il s'agit ainsi :

- Dans le contexte de l'explosion des coûts de l'énergie, il est prévu d'investir massivement pour diminuer nos consommations énergétiques avec la réfection de la toiture de l'école maternelle (plus de 700 000€), le remplacement de plusieurs chaudières, de système d'aération dans nos bâtiments publics (320 000 € fléchés pour le Sabot d'or) ;
- Du lancement du projet de la médiathèque estimé pour 2024 à 95 000€ ;
- Démarrage de la réfection pluriannuelle du restaurant scolaire afin de le mettre aux normes pour 580 000€ pour 2024 ;
- De l'obligation du déplacement du transformateur électrique existant rue du centre pour près de 70 000€ ;
- Du lancement de la réfection de l'espace destiné aux terrains de tennis extérieurs pour 180 000€ ;

- De la finalisation de l'achat du terrain destiné à l'accueil de la future salle des sports pour 114 000€ ;
- Du déploiement de notre plan de végétalisation avec notamment la réfection de cour d'école ; la plantation d'arbres ...
- De l'amélioration de notre cadre de vie avec la réfection de chemins communaux existants, l'acquisition de parcelles en vue de réaliser un nouveau chemin communal ;
- De l'action à destination des jeunes avec la réalisation de chantiers jeunes ;
- Des dépenses usuelles d'entretien et d'adaptation des bâtiments communaux et la mise à jour du parc informatique-
- De prendre en compte le remboursement du capital des emprunts ;
- Prise en compte des restes à réaliser 2023 ;
- Prise en compte de l'enveloppe allouée dans le cadre de la métropolisation pour exercer les dépenses de voirie répartie comme suit :
  - o Enveloppe A : 250 000€ pour l'avenue de l'étang
  - o Enveloppe B : 250 000 € pour l'avenue de l'étang et 18 923€ en provision pour aménagement non-identifiés
- Prise en compte de l'enveloppe allouée dans le cadre de la métropolisation pour exercer les dépenses d'éclairage public répartie comme suit : 22 500€ pour la rue de Montfort en 2024; et 36 000 € pour la rue de la Prouverie prévus pour 2025.

**b) Recettes :**

- Pour cette année 2024, à ce stade il n'est pas prévu de recourir à l'emprunt, la seconde partie de l'emprunt contracté sera mobilisée en 2025.
- Il importe aussi de veiller à chercher de nouvelles recettes via des demandes de subvention notamment pour toutes les dépenses qui concernent les économies d'énergies. A date plus de 300 000€ de subventions sont inscrites, elles font l'objet d'un report 2023.
- Il convient aussi d'intégrer la participation aux équipements publics de l'aménageur de la zac mutisites pour 640 000€.
- Cette année verra aussi le versement de l'achat par le promoteur Marignan des propriétés à l'angle de la rue de Rennes et de la rue du Centre.
- Adapter le FCTVA au niveau de l'investissement soit plus de 320 000€.

**III) LA DETTE :**

**a) Endettement pluriannuel :**

exercice	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
capital	254 866,12 €	266 162,81 €	271 810,85 €	278 161,83 €	274 544,67 €	259 256,48 €	254 185,35 €	259 520,67 €	265 093,95 €	270 915,24 €	276 995,06 €
intérêts+frais	96 732,65 €	121 815,74 €	111 016,57 €	100 642,73 €	93 753,13 €	86 754,73 €	79 642,34 €	72 410,61 €	65 053,91 €	66 529,70 €	57 733,87 €
annuité	351 598,77 €	387 978,55 €	382 827,42 €	378 804,56 €	368 297,80 €	346 011,21 €	333 827,69 €	331 931,28 €	330 147,86 €	337 444,94 €	334 728,93 €
dette par habitant (capital restant dû/nombre d'habitants)	1 095 €	1 016 €	949 €	873 €	769 €	668 €	596 €	534 €	476 €	423 €	362 €

Endettement pluriannuel 2014 à 2034 avec prêt AFL

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2014	351 598,77 €	96 732,65 €	254 866,12 €	0,00 €	0,00 €	2 239 023,20 €
2015	387 978,55 €	121 815,74 €	266 162,81 €	0,00 €	0,00 €	4 284 157,09 €
2016	382 827,42 €	111 016,57 €	271 810,85 €	0,00 €	0,00 €	4 017 994,28 €
2017	378 804,56 €	100 642,73 €	278 161,83 €	0,00 €	0,00 €	3 756 023,43 €
2018	368 297,80 €	93 753,13 €	274 544,67 €	0,00 €	0,00 €	3 477 861,60 €
2019	346 011,21 €	86 754,73 €	259 256,48 €	0,00 €	0,00 €	3 203 316,93 €
2020	333 827,69 €	79 642,34 €	254 185,35 €	0,00 €	0,00 €	3 019 060,45 €
2021	331 931,28 €	72 410,61 €	259 520,67 €	0,00 €	0,00 €	2 764 875,10 €
2022	330 147,86 €	65 053,91 €	265 093,95 €	0,00 €	0,00 €	2 505 354,43 €
2023	329 662,92 €	58 747,68 €	270 915,24 €	0,00 €	0,00 €	2 240 260,48 €
2024	334 728,93 €	57 733,87 €	276 995,06 €	<b>27 000,00 €</b>	0,00 €	1 969 345,24 €
2025	383 041,76 €	87 956,69 €	295 085,07 €	<b>12 000,00 €</b>	0,00 €	3 692 350,18 €
2026	464 912,26 €	115 063,15 €	349 849,11 €	0,00 €	0,00 €	3 397 265,11 €
2027	425 917,71 €	104 062,95 €	321 854,76 €	0,00 €	0,00 €	3 047 416,00 €
2028	368 081,94 €	78 611,63 €	289 470,31 €	0,00 €	0,00 €	2 725 561,24 €
2029	377 656,59 €	84 186,28 €	293 470,31 €	0,00 €	0,00 €	2 435 802,65 €
2030	364 746,38 €	74 914,04 €	289 832,34 €	0,00 €	0,00 €	2 142 332,34 €
2031	282 109,83 €	67 109,83 €	215 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 852 500,00 €
2032	273 755,24 €	58 755,24 €	215 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 637 500,00 €
2033	265 963,50 €	50 963,50 €	215 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 422 500,00 €
2034	200 789,62 €	43 289,62 €	157 500,00 €	0,00 €	0,00 €	1 207 500,00 €

b) Structure de la dette :

Voir tableau joint en annexe

IV) LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS :

Le programme d'action foncière :

Commune	Adresse	Désignation cadastrale	convention de mise en réserve				Contributions			
			N° convention	durée de portage	terme de la convention	prix	obs.	Contribution annuelle	nombre de mois	Contribution 2023
SAINT - GILLES	15 et 17 rue du Centre.	AB1391(ex AB0091)'AB1390 (ex AB0090)AB0092	07.272 AVT1	15	31/03/2022	287 980,57 €	cession partielle en cours	5 881,00 €	12	5 881,00 €
SAINT - GILLES	15 rue de Saint Brieuc	AB0114 AB0115	10.962 AVT1AVT2	13	30/03/2023	324 000,00 €		2 064,00 €	12	2 064,00 €
SAINT - GILLES	23 rue de Saint Brieuc	AB0189	11.790 AVT1AVT2 22	12	31/03/2023	130 000,00 €		- €	12	- €
SAINT - GILLES	19 rue de Saint Brieuc	AB0117 AB0118	18C0645	5	31/07/2023	260 000,00 €		754,00 €	12	754,00 €
SAINT - GILLES	27 rue de Saint Brieuc	AB0122 AB1134	10.492 AVT1AVT2	13	30/09/2023	195 000,00 €		- €	12	- €
SAINT - GILLES	rue de Saint Brieuc	AB1343	19C0964	5	31/10/2024	37 362,50 €		125,16 €	12	125,16 €
SAINT - GILLES	25 rue de Saint Brieuc	AB0174 AB0188	15C0623	10	30/06/2025	270 000,00 €		1 117,25 €	12	1 117,25 €
SAINT - GILLES	29 rue de Saint Brieuc	AB1135	15C0623	10	30/06/2025	20 000,00 €		84,80 €	12	84,80 €
SAINT - GILLES	Le Gripail	B0388 B0389 B0586 B0587 B0591	05,065	20	30/06/2025	34 151,00 €		- €	12	- €
SAINT - GILLES	le Champ Priour	AB0072 AB1108 AB1257	16C0301AVT1	10	01/10/2025	548 250,00 €		2 193,00 €	12	2 193,00 €
<b>TOTAL</b>						<b>2 106 744,07 €</b>		<b>12 219,21 €</b>		<b>12 219,21 €</b>

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>B1.2</b>

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					6 537 840,00									
1641 Emprunts en euros (total)					6 537 840,00									
1220953	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	12/04/2012		01/05/2013	400 000,00	R		4,510	4,510		A	P		A-1
223886	CREDIT LOCAL DE FRANCE	01/09/2004		01/01/2005	500 000,00	F		4,790	4,790		T	P		A-1
2822	AGENCE FRANCE LOCALE	27/06/2023		22/09/2025	2 000 000,00	F		3,770	3,791		T	C		A-1
282534	LA BANQUE POSTALE	11/03/2014		01/08/2014	2 300 000,00	F		3,570	3,570		T	C		A-1
40418	SA CREDIT AGRICOLE	22/12/2004		15/04/2005	1 000 000,00	V		2,310	1,279		T	P		A-1
DD07950961	SA CCM	28/07/2016		30/11/2016	337 840,00	F		1,440	1,525		T	C		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					75 000,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					75 000,00									
	ETS CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES	11/12/2018		10/09/2020	75 000,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
<b>Total général</b>					<b>6 612 840,00</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.  
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.  
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).  
(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).  
(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.  
(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.  
(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.  
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB 10/5077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).  
(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

**IV – ANNEXES**

**IV**

**B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE**

**B1.2**

**B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>1 924 345,24</b>					<b>263 415,24</b>	<b>58 747,68</b>	<b>0,00</b>	<b>13 503,42</b>
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1924 345,24					263 415,24	58 747,68	0,00	13 503,42
1220953		0,00	A-1	133 679,92	3,42	R F F		4,510	29 893,95	7 377,18	0,00	4 019,31
223886		0,00	A-1	36 480,07	0,83	F V		4,790	34 783,71	2 794,93	0,00	436,85
2822		0,00	A-1	0,00	21,50	F		3,791	0,00	0,00	0,00	0,00
282534		0,00	A-1	1207 500,00	10,42			3,570	15 000,00	45 673,69	0,00	7 184,63
404 18		0,00	A-1	447 805,25	6,08			1,279	50 777,58	1 181,37	0,00	1 738,64
DD07950961		0,00	A-1	98 880,00	2,92			1,525	32 960,00	1 720,51	0,00	123,99
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>45 000,00</b>					<b>7 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		45 000,00					7 500,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	A-1	45 000,00	5,75	F		0,000	7 500,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>1 969 345,24</b>					<b>270 915,24</b>	<b>58 747,68</b>	<b>0,00</b>	<b>13 503,42</b>

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB 10 15077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66 111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts d'écaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.